

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 178

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190090

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Dossier ANRU - Convention partenariale avec le Département de la Loire pour la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine de Saint-Etienne. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 178

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190090

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Dossier ANRU - Convention partenariale avec le Département de la Loire pour la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine de Saint-Etienne. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Plusieurs dispositifs ont été contractualisés sur Saint-Étienne Métropole afin de lutter contre les inégalités dans certains secteurs, et améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Un Contrat de la Ville de l'Agglomération Stéphanoise a été signé le 1er juillet 2015 par la Ville de Saint-Etienne, conformément à la délibération n° 597 du Conseil Municipal du 9 juin 2015. Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, 11 quartiers stéphanois ont été retenus, définis par décret, dont 6 quartiers prioritaires (Montreynaud, Sud-Est, Tarentaize-Beaubrun, Crêt de Roc-Soleil, Terrenoire, Cotonne-Montferré) et 5 en « veille active » (Soleil, Dame Blanche, Tardy, Solaure, Chavanelle-St Roch).

Quatre quartiers ont été retenus au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les projets de Montreynaud et de Tarentaize-Beaubrun ont été classés comme quartier d'intérêt national et la Cotonne-Montferré et les quartiers Sud-Est en quartier d'intérêt régional. Une contractualisation a été finalisée avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU), conformément à la délibération n° 70 du conseil municipal du 11 février 2019.

□ **Motivation et Opportunité :**

Par l'attractivité de chacun de ses quartiers, la Ville-centre retrouvera une attractivité renouvelée.

Le Département de la Loire a choisi de soutenir le renouvellement urbain sur le territoire de Saint Etienne Métropole et apportera son soutien à la ville de Saint Etienne sur les quartiers de la Cotonne, de Sud-Est et de Tarentaize- Beaubrun.

□ **Contenu :**

La présente délibération a pour objet de permettre la signature de la convention en annexe. Cette dernière fixe les modalités d'intervention du Département dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine de la Ville de Saint Etienne, ainsi que les engagements de la Ville et de la convention avec l'ANRU.

L'enveloppe globale réservée par le Département pour le projet de rénovation urbaine de la Ville de Saint Etienne est de 3 500 000 € dont 911 350€ pour des opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville, 2 401 150 € pour des opérations sous maîtrise d'ouvrage Cap Métropole, 187 500€ pour une opération sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole.

Le Département financera les opérations suivantes sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Saint-Etienne :

<i>Opération</i>	<i>Soutien du Département en €</i>
Espace public Cotonne - Montferré Phase 1	62 500
Écoles Cotonne-Montferré	416 100
Aménagement Grande Marandinère	57 750
Équipement social et culturel Beaulieu-Montchovet	375 000
TOTAL	911 350

A titre informatif, le Département financera, également, sur le territoire de la Ville de Saint Etienne, les opérations suivantes :

<i>Opération</i>	<i>Soutien du Département en €</i>
Opération Traitement de l'Habitat Ancien (OTHA) MO Cap Métropole	1 781 607
Secteur LOTI ZA MO Cap Métropole	619 543
Espace public Cotonne - M Phase 1 MO Saint Etienne Métropole	187 500
TOTAL	2 588 650

Une convention sera conclue avec chaque maître d'ouvrage.

Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

